CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

1/1 - <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AMELIORER ET</u> DEMOCRATISER LA VIE DANS LA CITE »

Le Fonds de Participation des Habitants a été mis en place à Mons en Barœul dès l'année 2004. Ce dispositif, créé par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, est administré localement par l'association, « Améliorer et Démocratiser la Vie dans la Cité » (ADVC), qui organise tous les mois des comités où les habitants viennent présenter les projets qu'ils souhaiteraient réaliser.

Ce dispositif de soutien aux initiatives d'habitants, qu'ils soient constitués ou non en petites associations, est relativement souple d'usage. Il vise à réduire la complexité et la durée des procédures administratives qui incombent généralement aux collectivités locales lorsqu'elles attribuent des subventions. Ce faisant, il constitue un levier intéressant pour aider des habitants à s'investir dans la vie locale en montant des petits projets dans leur quartier.

L'aide financière accordée pour chaque projet peut atteindre la somme de 762 €. Chaque année, le FPH accompagne entre 15 et 20 projets qui ont tous pour objectifs de :

- améliorer et de favoriser les échanges entre les habitants,
- créer des liens entre les habitants,
- développer la solidarité entre les habitants,
- valoriser des savoir-faire.

Ainsi, le FPH a pu accompagner, depuis le début de cette année 2016, onze projets visant d'une part, à créer de la convivialité et faire se rencontrer les habitants du quartier avec des projets comme « entrez dans la danse », « le repas de solidarité » ou encore « la fête des voisins »...et, d'autre part, à découvrir des sites culturels à travers des visites (Londres, l'exposition « le monde marin », zoo de Maubeuge...). Enfin, des habitants se sont également démarqués avec des projets éducatifs (lecture récréative), humanitaires (cap de l'eau au Maroc) ou en lien avec des sujets de société (la place des femmes dans le sport).

Cette dynamique locale est aujourd'hui remise en cause par la position du Conseil Régional qui a été annoncée en juillet 2016 et dont la conséquence est une diminution des moyens alloués à ce dispositif. Il en résulte que le montant de la subvention régionale attribuée en 2016 à l'association ADVC, en diminution régulière depuis 2014, est à peine suffisant pour répondre aux besoins des projets d'habitants déjà engagés. Bien qu'elle soit conjuguée à l'aide apportée par la Ville de Mons en Barœul, l'annonce récente de la diminution de cette subvention ne permet plus au FPH de Mons en Barœul, en l'état actuel de ses finances, de poursuivre son activité de soutien aux initiatives locales.

Afin de pallier ce désengagement de la Région et de permettre le maintien d'une capacité de soutien à l'initiative locale sur notre territoire, il convient d'apporter des moyens complémentaires et exceptionnels à hauteur de 3 810 € auprès de l'association ADVC. Ainsi, ces moyens permettront au FPH de continuer d'accompagner au moins 5 projets jusqu'à la fin de l'année 2016, conformément aux prévisions que nous pouvons faire de son activité, compte tenu de l'observation réalisée par les services municipaux au cours des précédents exercices.

Fort de l'abondement de cette aide complémentaire, la participation de la Ville au FPH sera donc cette année de l'ordre de 6 210 € contre 2 680 € pour la Région. Les proportions seront donc exceptionnellement inversées cette année puisque la Région accompagnait habituellement ce dispositif à hauteur de 70 %. Pour autant, cela permet de maintenir, à l'échelle de la ville, un dispositif qui favorise, encourage le développement des initiatives collectives et individuelles tout en renforçant le lien entre les habitants de Mons en Barœul et le tissu associatif local.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser à l'association ADVC une subvention complémentaire de 3 810 €.
- inscrire les crédits à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.